

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE À LA DEMANDE
RELATIVE À LA NOUVELLE LIGNE MONTÉRÉGIE – SAINTE-ROSALIE**

TRAVAUX PRÉALABLES

1. Référence : Pièce [B-0005](#), p. 5.

Préambule :

« À cette étape de la demande d'autorisation à la Régie, le Transporteur précise qu'afin de respecter l'échéancier des travaux, certaines activités d'ingénierie indispensables se poursuivent, notamment pour la sécurisation de l'approvisionnement de certain matériel nécessaire à la réalisation du Projet. »

Demandes :

- 1.1 Veuillez décrire les activités d'ingénierie dont il est question dans le préambule.
- 1.2 Veuillez indiquer les coûts engagés par le Transporteur en date du dépôt de la Demande, le 6 décembre 2024, pour la réalisation des activités d'ingénierie dont il est question dans le préambule.
- 1.3 Veuillez donner la liste, la valeur ainsi que la raison pour l'achat « *de certain matériel nécessaire à la réalisation du Projet* » avant son autorisation par la Régie. Veuillez préciser si la valeur de ces achats en biens et services sera perdue si le projet devait être modifié au cours du processus d'approbation ou annulé.

BESOINS, SOLUTION PROPOSÉE ET ALTERNATIVES

2. Référence : Pièce [B-0005](#), p. 10.

Préambule :

(i) *« Le Projet a pour objectif de répondre à l'accroissement de la charge de la ville de Saint-Hyacinthe et ses environs, et ainsi offrir une solution aux problèmes de surcharge sur les circuits 1180 et 1181 et d'effondrement de tension sur le circuit 1421. »*

Demandes :

2.1 Veuillez déposer la plus récente prévision de la demande (en MVA) sur un horizon de 15 ans pour les postes suivants :

- Casavant;
- Maska;
- Sainte-Hélène;
- Sainte-Rosalie;
- Saint-Césaire.

Dans votre réponse, veuillez indiquer la date de la prévision de la demande.

2.2 Veuillez confirmer que les situations de surcharge et d'effondrement de tension ne surviennent qu'en situation de contingence. Dans la négative, veuillez expliquer.

2.3 Veuillez indiquer les contingences analysées qui ont permis de produire les tableaux des prévisions du transit en situation de contingence en pointe hivernale pour les lignes 1180, 1181 et 1421. Veuillez élaborer.

2.4 Veuillez fournir pour chacune des années et des circuits concernés, le nombre d'heures par année pendant lesquelles le Transporteur prévoit que ces situations de surcharge et d'effondrement de tension pourraient survenir.

2.5 Veuillez élaborer sur l'ensemble des solutions alternatives examinées par le Transporteur afin de palier à ces situations de surcharge et d'effondrement de tension, ainsi que leurs avantages et inconvénients.

2.6 Veuillez préciser les risques posés à la fiabilité du réseau par une situation de contingence à la pointe hivernale pour les circuits 1180, 1181 et 1421, ainsi que sur les mesures d'atténuation et/ou les moyens de mitigation en cas de dépassement de capacité survenant dès l'hiver 2024-25 pour les circuits 1180 et 1181 et dès l'hiver 2025-26 pour le circuit 1421.

COÛTS ET RISQUES DU PROJET

- 3. Références :**
- (i) Dossier R-4217-2022, pièce [B-0004](#), p. 26;
 - (ii) Dossier R-4271-2024, pièce [B-0004](#), p. 7;
 - (iii) Pièce [B-0005](#), p. 5;
 - (iv) Pièce [B-0005](#), p. 14.

Préambule :

(i) Le dossier R-4217-2022 porte sur la Demande d'autorisation du budget des investissements 2023 pour les projets du Transporteur dont le coût individuel est inférieur à 65 millions de dollars.

« [...] De plus, dans le cadre de la planification intégrée de ses interventions, le Transporteur prévoit également la construction d'une nouvelle ligne à 120 kV reliant le poste Montérégie au poste Sainte-Rosalie, [...] »

(ii) Le dossier R-4271-2024 porte sur la Demande d'autorisation du budget des investissements 2025 pour les projets du Transporteur dont le coût individuel est inférieur à 65 millions de dollars.

« Les projets excédant le seuil, déposés ou devant faire l'objet d'une autorisation de la Régie sont les projets du Poste de Bagotville (R-4254-2024), du Poste de Sainte-Rosalie – Ajout transformateurs (R-4258-2024) et d'une nouvelle ligne à 120 kV reliant le poste de la Montérégie au poste de Sainte-Rosalie. [...] »

(iii) *« Le Projet, dont le coût s'élève à 84,9 M\$, s'inscrit dans la catégorie d'investissement « Croissance des besoins de la clientèle ». Il vise à répondre à l'accroissement de la charge de la ville de Saint-Hyacinthe et ses environs. La mise en service du Projet est prévue pour le mois de septembre 2026. »*

(iv) *« La solution 2 consiste à reconstruire la ligne 1180-1181 sur une distance de 22,0 km, combinée à un réaménagement des circuits 1180, 1181 et 1188 près du poste de Sainte-Rosalie. Cette solution implique d'alimenter les postes Casavant et de Sainte-Rosalie au moyen de deux doubles dérivations de la ligne 1180-1181. La mise hors service des sous-sections B1 et B2 du circuit 1421, qui ne seraient alors plus exploitées, est aussi nécessaire.*

La solution 2 implique des coûts globaux actualisés plus élevés que ceux de la solution 1. Pour cette raison, le Transporteur considère que la solution 2 doit être rejetée au profit de la solution 1. »

[nous soulignons]

Demandes :

- 3.1 En lien avec les références (i), (ii) et (iii), veuillez élaborer sur l'évolution du Projet. Veuillez décrire l'ensemble des solutions qui ont été explorées avant la réalisation de l'avant-projet dont découle le Projet ainsi que les raisons du rejet de chacune de celles-ci.
- 3.2 En lien avec les références (i), (ii) et (iii), veuillez expliquer les facteurs ayant contribué à l'augmentation des coûts de ce dernier au-delà du seuil de 65 M\$.
- 3.3 En lien avec la référence (iv), veuillez fournir la liste des avantages et inconvénients de la « solution 2 » par rapport à la « solution 1 », tant sur le plan technique que sur l'échéancier de réalisation du Projet.
- 3.4 Veuillez décrire comment les risques suivants sont pris en compte lors du processus menant au choix de la solution retenue pour l'avant-projet :

- Incertitude de la prévision de la demande;
- Disponibilité de la main d'œuvre;
- Enjeux d'ingénierie électrique et d'ingénierie civil;
- Enjeux d'approvisionnement;
- Variabilité des coûts;
- Pérennité de la solution;
- Acceptabilité sociale.

4. **Références :**
- (i) Pièce [B-0005](#), p. 11;
 - (ii) Pièce [B-0005](#), p. 18;
 - (iii) Pièce [B-0010](#), p. 9;
 - (iv) Pièce [B-0007](#), Annexe 5, p. 6.

Préambule :

(i) « Il est prévu mettre hors service la sous-section B1 du circuit 1421, puisque cette dernière ne sera plus exploitée une fois les travaux complétés. »

(ii) « Le Transporteur souligne que l'approvisionnement est généralement réalisé par le biais d'appels d'offres et de soumissions. Le respect des directives en place en cette matière garantit une gestion efficace, équitable et transparente de ses relations avec l'ensemble de ses fournisseurs au bénéfice des clients du Transporteur. Finalement, il souligne en outre qu'Hydro-Québec déploie

tous les efforts requis et agit avec la plus grande diligence afin de réaliser le Projet de manière à en minimiser les coûts. » [nous soulignons]

(iii) « Les provisions prévues sont déterminées en fonction des risques propres à chaque projet et peuvent donc varier grandement d'un projet à un autre. Ces provisions ne sont « facturées » à un projet que dans la mesure où des risques se sont matérialisés et ont engendré des coûts réels lors de la réalisation de ce projet. Ainsi, les sommes engagées (ou prévues au budget) pour le Projet du Transporteur et non utilisées ne seront pas imputées à ce dernier. Par conséquent, le coût final du Projet correspond au montant réellement engagé au cours de sa réalisation. Aucune provision n'est calculée sur les autres coûts et les frais financiers. » [nous soulignons]

(iv) Le Transporteur présente les principaux paramètres économiques du Projet.

Demandes :

4.1 En lien avec la référence (i), veuillez expliquer si le Transporteur entend démanteler la sous-section B1 du circuit 1421 qui sera mise hors service. Veuillez également :

- 4.1.1. Expliquer si le Transporteur sera en mesure de récupérer ou revendre les équipements y afférents;
- 4.1.2. Décrire les enjeux liés au démantèlement de la sous-section B1 du circuit 1421;
- 4.1.3. Expliquer le traitement comptable lié à la mise hors service de la sous-section B1 du circuit 1421, ainsi que les impacts sur les coûts du Projet.

4.2 Veuillez élaborer sur la nécessité ainsi que la nature et les coûts afférents aux modifications :

- Requises au poste de la Montérégie pour la modification des systèmes de protection;
- Afférents aux travaux connexes aux postes Casavant, de Saint-Césaire et de Sainte-Rosalie pour la modification des systèmes de protection.

Veuillez fournir les motifs pour lesquels les coûts de ces travaux ne sont pas alloués dans la catégorie « *Maintien des actifs* ».

4.3 Veuillez fournir les motifs pour lesquels l'analyse économique du Projet a été réalisée avec des données relatives à l'inflation datée d'avril 2023 au lieu de données d'avril 2024. Veuillez fournir la prévision la plus récente, si elle existe, et mettre à jour l'analyse économique du projet, le cas échéant.

4.4 Veuillez décrire le processus d'approvisionnement pour la réalisation des projets d'investissement du Transporteur.

4.4.1. Dans votre réponse, veuillez notamment fournir les renseignements suivants :

- Moment où les appels d’offres et de soumissions sont réalisés par rapport au dépôt de la demande d’autorisation auprès de la Régie;
- Délai pour permettre aux répondants de répondre aux appels d’offres et de soumissions;
- Critères de sélection des répondants;
- Possibilité d’acquérir des biens et des services pour plusieurs projets;
- Directives dont il est question à la référence (ii).

4.4.2. Veuillez mentionner si d’autres méthodes d’approvisionnement sont utilisées, ainsi que le contexte motivant le choix de l’une ou l’autre des méthodes.

4.5 Veuillez fournir les renseignements suivants pour chacun des projets d’investissement approuvés par la Régie en 2024 :

| (1) | Nombre d’appels d’offres et de soumissions ¹ | (2) | Pour chacun des appels d’offres et de soumissions, le nombre de répondants | (3) |
|-----------------------------|--|-----|--|-----|
| R-4269-2024 | | | | |
| R-4267-2024 | | | | |
| R-4266-2024 | | | | |
| R-4262-2024 | | | | |
| R-4261-2024 | | | | |
| R-4259-2024 | | | | |
| R-4258-2024 | | | | |
| R-4256-2024 | | | | |
| R-4254-2024 | | | | |
| R-4252-2024 | | | | |
| R-4248-2024 | | | | |

4.5.1 Veuillez indiquer le nombre d’appels d’offres et de soumissions en lien avec le projet de la première colonne y incluant ceux visant des projets multiples.

- 4.6 En lien avec la référence (iii), veuillez expliquer le lien entre le montant de la contingence et la valeur des risques résiduels après la prise en compte des mesures d'atténuation.
- 4.7 Veuillez déposer en format Excel les tableaux présentés aux pages 4 et 5 de l'Annexe 5 de la pièce B-0007.
- 4.8 Veuillez fournir un échéancier détaillé de la période des travaux pour la réalisation et la mise en service du Projet, dont notamment un échéancier pour les travaux suivants :
- Démantèlement de la sous-section B1 du circuit 1421;
 - Modifications au poste de la Montérégie pour la modification des systèmes de protection;
 - Travaux connexes aux postes Casavant, de Saint-Césaire et de Sainte-Rosalie pour la modification des systèmes de protection.

POSTE DE SAINTE-ROSALIE

5. **Références :**
- (i) Dossier R-4258-2024, pièce [B-0004](#), p. 11;
 - (ii) Dossier R-4258-2024, pièce [B-0004](#), p. 14, Figure 3;
 - (iii) Pièce [B-0005](#), p. 8, Figure 1;
 - (iv) Dossier R-4258-2024, pièce [B-0004](#), p. 15, Tableau 2;
 - (v) Pièce B-0006, sous pli confidentiel, p. 5.

Préambule :

(i) « *Le Projet consiste à ajouter deux transformateurs de puissance à 120-25 kV et à ajouter une nouvelle section à 25 kV au poste de Sainte-Rosalie. Ces ajouts permettront d'offrir le même service rendu par le réseau à 49 kV.*

Ensuite, des travaux d'Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (le « Distributeur ») permettront de transférer la charge du réseau à 49-25 kV sur le réseau à 120-25 kV.

Enfin, les sections à 120-49 kV et à 49-25 kV au poste de Sainte-Rosalie, les postes de Sainte-Hélène à 49-25 kV et Maska à 49-25 kV ainsi que les lignes 504, 505, 509, 527 (en partie) et 546 (en partie) seront démantelés. »

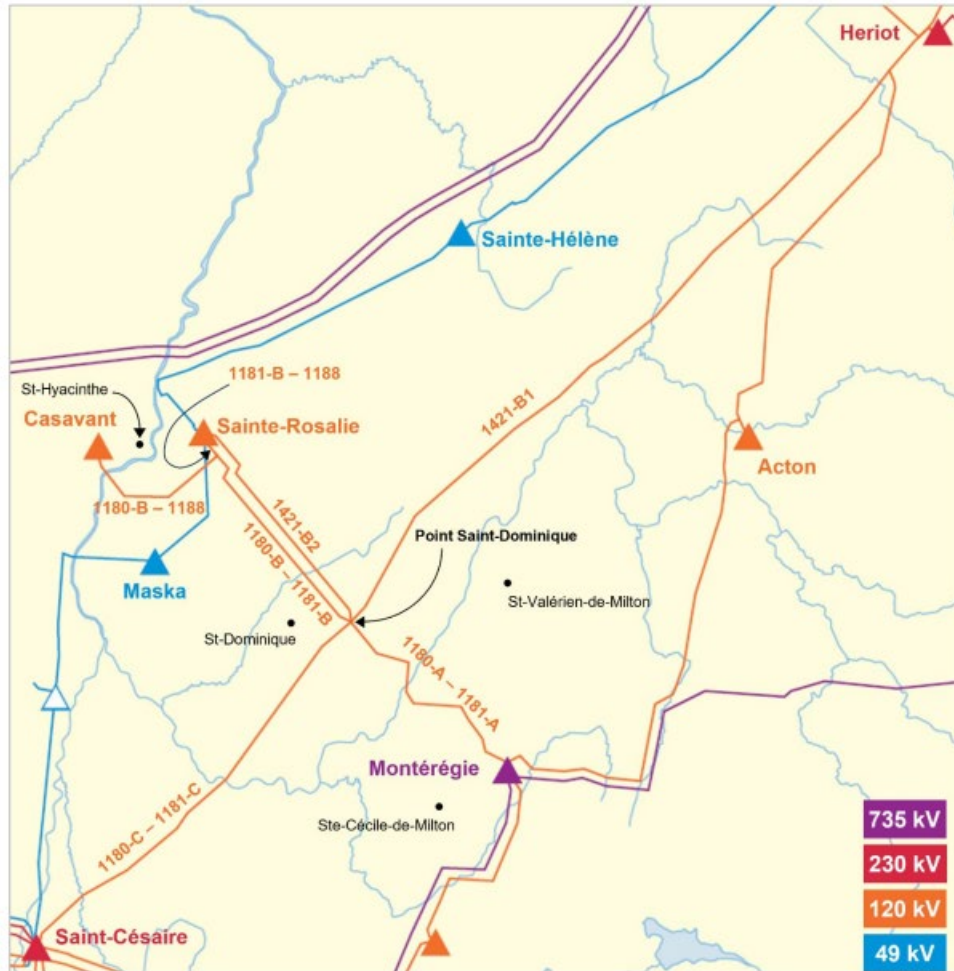
(ii) La Figure 3 présente le réaménagement au poste de Sainte-Rosalie.

Figure 3
Réaménagement au poste de Sainte-Rosalie



(iii) La Figure 1 présente la carte du réseau avant le Projet.

Figure 1
Carte du réseau avant le Projet



(iv) Le Tableau 2 présente le calendrier de réalisation du dossier R-4258-2024.

Tableau 2
Calendrier de réalisation

| Activité | Début | Fin |
|--|----------------|---------------|
| Avant-projet | Avril 2021 | Décembre 2022 |
| Autorisation de la Régie de l'énergie | Avril 2024 | Août 2024 |
| Réaménagement des lignes | Septembre 2024 | Juillet 2025 |
| Ajout de deux transformateurs à 120-25 kV et de la section à 25 kV | Août 2025 | Juillet 2027 |
| Démantèlement réseau à 49 kV | Avril 2028 | Octobre 2029 |

Demandes :

- 5.1 En lien avec les références (i) et (iii), veuillez fournir une carte du réseau mise à jour après les démantèlements de postes et de lignes qui seraient autorisés et suivant les modifications du présent dossier.
- 5.2 En lien avec les références (i), (ii) et (iv), veuillez fournir l'état d'avancement quant au réaménagement des lignes et au démantèlement du réseau à 49 kV.
 - 5.2.1. La Régie constate que le schéma à la référence (v) ne semble pas illustrer le démantèlement de la section 120-49 kV du poste de Sainte-Rosalie. Veuillez fournir un schéma de liaison qui reflète la situation après le démantèlement.
- 5.3 Veuillez indiquer comment le circuit 1421-B2 (ou 1489) sera raccordé au poste de Sainte-Rosalie pendant, et à la suite du démantèlement de la section 120-49 kV.
 - 5.3.1. Le cas échéant, veuillez indiquer si des travaux supplémentaires sont requis, si des équipements supplémentaires sont nécessaires, et, le cas échéant, leur coût et leur impact sur le calendrier de réalisation du Projet.

ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

6. **Références :**
- (i) Pièce [B-0005](#), p. 13, Tableau 4;
 - (ii) Dossier R-4258-2023, pièce [B-0004](#), p. 15, Tableau 2.

Préambule :

(i) «

Tableau 4
Calendrier de réalisation

| Activité | Début | Fin |
|---------------------------------------|----------------|---------------|
| Avant-projet | Mai 2021 | Juin 2024 |
| Autorisation de la Régie de l'énergie | Décembre 2024 | Mai 2025 |
| Projet | Août 2025 | Décembre 2027 |
| Mise en service | Septembre 2026 | |

»

(ii) «

Tableau 2
Calendrier de réalisation

| Activité | Début | Fin |
|--|----------------|---------------|
| Avant-projet | Avril 2021 | Décembre 2022 |
| Autorisation de la Régie de l'énergie | Avril 2024 | Août 2024 |
| Réaménagement des lignes | Septembre 2024 | Juillet 2025 |
| Ajout de deux transformateurs à 120-25 kV et de la section à 25 kV | Août 2025 | Juillet 2027 |
| Démantèlement réseau à 49 kV | Avril 2028 | Octobre 2029 |

»

Demandes :

- 6.1 Veuillez expliquer la nécessité de mettre en service la ligne Montérégie – Sainte-Rosalie en septembre 2026 (référence (i)) dans le contexte où l'ajout de deux transformateurs à 120 kV au poste de Sainte-Rosalie est prévu d'ici juillet 2027 (référence (ii)).
- 6.2 Veuillez indiquer si la réalisation du projet de la référence (ii) suit le calendrier de réalisation prévu. Veuillez élaborer.